



# Livret d'accueil

## L'ESAT Les Tidalons



Date d'élaboration	2022-2023
Date de présentation au CVS	Le 17 juillet 2024
Date de validation	09 Août 2024
Numéro de version	01

## Bienvenue !

La direction et l'ensemble du personnel de l'ESAT Les Tidalons vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret d'accueil, a été élaboré dans le cadre de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale conformément à l'article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles.

Mais bien plus qu'une obligation réglementaire, il existe pour faciliter votre arrivée à l'ESAT Les Tidalons. Il présente : l'établissement, les services que nous proposons, des repères sur notre organisation et des informations pratiques.

Nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner dans de bonnes conditions et faciliter votre insertion dans la vie professionnelle.

Nous sommes à votre disposition pour vous faciliter la lecture et la compréhension de ce document.

Ce livret d'accueil vous est remis dès votre arrivée à l'ESAT Les Tidalons.

Vincent GINDRE  
Directeur des ESAT Les Tidalons



## Le cadre légal



Le livret d'accueil est institué dans le cadre de la **loi du 02 janvier 2002** et de l'**article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles**. Il est établi en conformité à la circulaire **DGAS N°138 du 24 mars 2004**.

Le livret d'accueil est remis aux représentants légaux lors de la signature du contrat d'aide et de soutiens dès votre admission à l'ESAT LES TIDALONS.

Au livret d'accueil est annexé obligatoirement la charte des droits et libertés des personnes accueillies.

## SOMMAIRE

I.	L'Association Frédéric Levavasseur .....	4
1.	Présentation de l'Association .....	4
2.	Missions et valeurs de l'Association .....	4
3.	Les établissements et services gérés par l'Association .....	4
4.	L'AFL en quelques chiffres .....	5
II.	Présentation de l'établissement .....	6
1.	Les missions.....	6
2.	Le public accueilli .....	6
3.	Les modalités d'accueil .....	6
4.	Les modalités d'admission .....	7
5.	Fin de l'accompagnement .....	7
III.	L'accompagnement .....	8
1.	Ouverture sur l'environnement .....	8
2.	Les prestations .....	8
3.	Exemple d'une journée type sur le site .....	13
4.	Le projet personnalisé (PP) .....	14
5.	La fin de l'accompagnement .....	15
6.	Les infrastructures.....	16
IV.	Le personnel .....	16
V.	Vos droits .....	17
1.	Engagement de l'établissement .....	17
2.	La participation des travailleurs .....	17
3.	Le Conseil de la Vie Sociale .....	18
4.	Les enquêtes de satisfaction .....	18
5.	Données personnelles, confidentialité et accès au dossier .....	18
6.	Consultation du projet d'établissement.....	18
7.	La personne de confiance .....	18
8.	La Bienveillance et la prévention de la maltraitance .....	19
9.	Vos recours en cas de non-respect de vos droits .....	19
VI.	Informations utiles.....	20
VII.	Annexes au Livret d'Accueil.....	24
	Annexe 1 : La charte des droits et libertés de la personne accueillies .....	24
	Annexe 2 : La charte Romain Jacob .....	25
	Annexe 3 : La liste de personne qualifiée .....	26
	Annexe 4 : Fiche de saisine d'une personne qualifiée .....	27
	NOTES .....	28

# I. L'ASSOCIATION FREDERIC LEVAVASSEUR

## 1. Présentation de l'Association



L'Association Frédéric Levavasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire.

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Bruno MOROT et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

## 2. Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. A cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

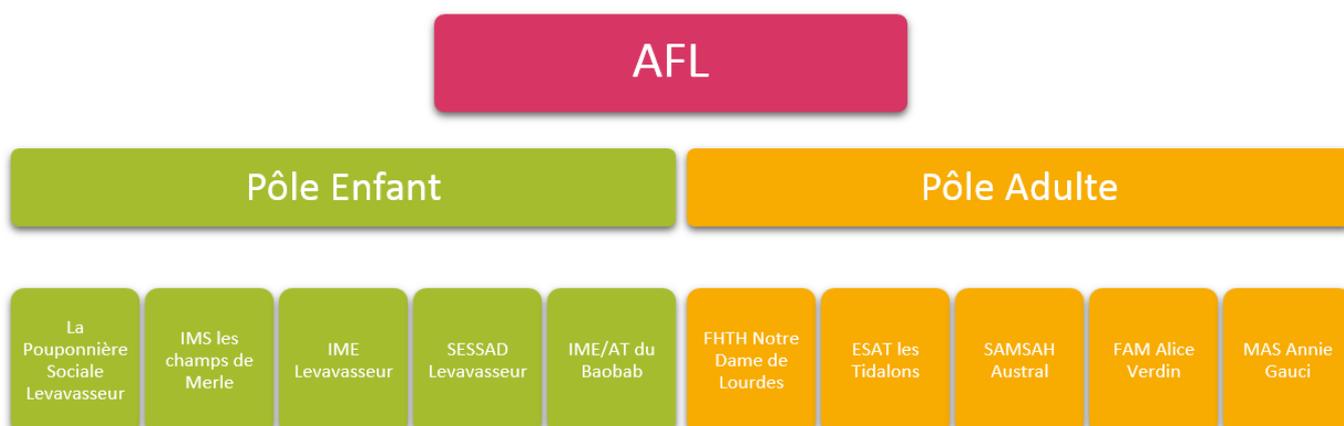
Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Ses actions sont guidées par trois grandes valeurs humaines :



## 3. Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :



Elle gère également l'Entreprise Adaptée (EA) Les Tidalons, son seul établissement dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

## ➤ Cartographie

# Répartition géographique des établissements de l'association Frédéric Levasseur



### 1 Siège administratif

et services communs

3, rue Pierre Aubert  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 41 29 23

Direction Générale

Service RH

Service financier

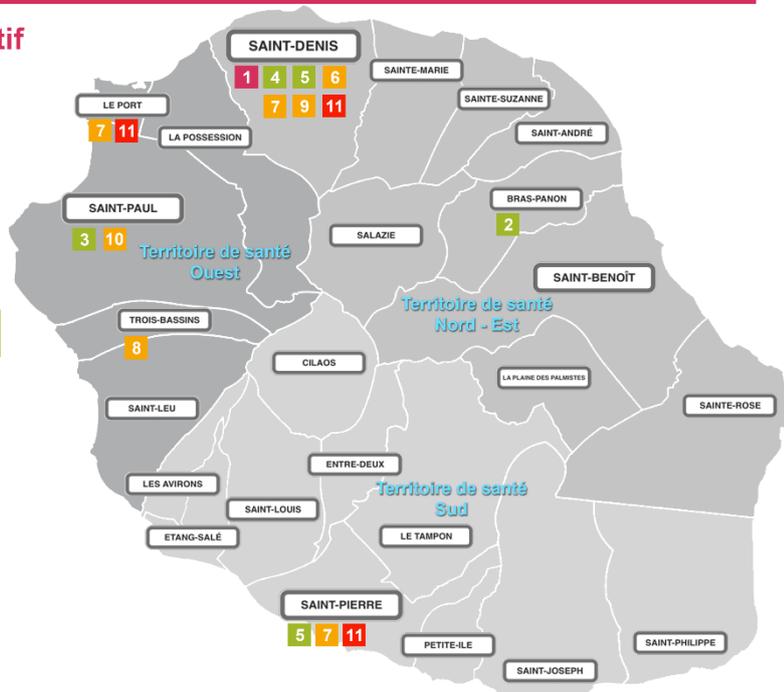
Service logistique

Service patrimoine

Service communication

Service informatique

Service qualité



### Pôle Enfants

#### 2 IME du Baobab

AT / UEEA / Internat / Semi Internat  
1, rue des Saphirs Rivière des Roches  
97412 Bras-Panon  
0262 20 15 49

#### 3 IMS Les champs de Merle

CEAP / AT / SESSAD / IEM  
45, rue Jacques Aubert  
97435 Saint-Gilles-Les-Hauts  
0262 22 73 35

#### 4 IME / SESSAD Levasseur

SEMI DI & TSA / SESSAD DI & TSA  
15, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 29 55 68

#### 5 Pouponnière Sociale Levasseur

Internat / DAFA

- Antenne Nord

61, rue Labourdonnais  
97400 Saint-Denis  
0262 21 19 04

- Antenne Sud

30, rue Vasco de Gamma  
ZAC OI  
97410 Saint-Pierre  
en cours de construction

#### 11 EA Les Tidalons

Garage / Nettoyage industriel / Cartonnerie / Transport

- Site Nord

14 Bis, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde

- Site Ouest

3, rue Léonus Corré, ZA du Port  
97420 Le Port

- Site Sud

Rue Benoite Boulevard, ZI n°2  
97410 Saint-Pierre  
0262 23 02 24

### Pôle Adultes

#### 6 FHTH Notre Dame de Lourdes

41, allée Avé Maria  
97400 Saint-Denis  
0262 21 11 17

#### 7 ESAT Les Tidalons

Nettoyage industriel / Façonnage / Blanchisserie

Espace vert / Mise à disposition / Ferronnerie

- Site Nord

14, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde

0262 28 90 51

- Site Ouest

3, rue Léonus Corré, ZA du Port

97420 Le Port

0262 55 93 59

- Site Sud

Rue Benoite Boulevard, ZI n°2

97410 Saint-Pierre

0262 25 98 57

#### 8 SAMSAH Austral

86, route du Touring Hotel

97426 Trois-Bassins

0262 27 01 27

#### 9 FAM Alice Verdin

57, chemin Alfred Mazérieux,

Pk8 Saint-François

97400 Saint-Denis

0262 94 86 15

#### 10 Mas Annie Gauci

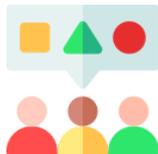
SAP / AT

72, chemin Saulnier, Tan Rouge

97490 Saint-Gilles-Les-Hauts

0262 42 34 34

## 4. L'AFL en quelques chiffres



+ de  
**800**  
personnes accompagnées chaque  
jour



**45 ans**  
d'expérience à vos côtés



+ de  
**650**  
salariés œuvrant au quotidien

## II. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'ESAT les Tidalons a été créé en octobre 1993 par l'Association CRIPH (Comité Régional d'Insertion pour les Personnes Handicapées). Sa gestion a été reprise par l'Association Frédéric Levavasseur en mars 1999. À sa création, il comptait deux établissements (à Ste-Clotilde et à St-Pierre) pour 50 places. Aujourd'hui, il est réparti sur trois zones (Saint-Denis, Le Port, Saint-Pierre) avec 299 places.

« Les Ti Dalons » signifie les petits compagnons. Il s'agit d'une philosophie ancrée et véhiculée au sein de l'ESAT pour marquer le modèle d'entraide entre les personnes accompagnées, d'instaurer une véritable dynamique de groupe et favoriser le partage des savoir-faire ainsi que des connaissances, avec pour objectif de « progresser ensemble ».

### 1. Les missions



L'ESAT Les TiDalons est un établissement médico-social agréé. Notre mission est de favoriser votre intégration professionnelle en vous proposant des activités rémunérées, tout en permettant votre autonomie par un soutien social et éducatif. En fonction de votre projet, nous visons également votre insertion professionnelle dans le milieu ordinaire.

### 2. Le public accueilli



L'ESAT Les Tidalons accueille les personnes :

- À partir de 16 ans avec une dérogation
- En situation de handicap ayant une notification MDPH
- Ayant éventuellement un projet professionnel.

### 3. Les modalités d'accueil

L'ESAT Les Tidalons a un agrément de 299 places en semi-internat dont :

- 149 places sur le site de St-Denis
- 75 places au Port
- 75 places à St-Pierre

## 4. Les modalités d'admission

1	<b>Demande d'admission</b>	La demande d'admission peut être faite par vous, votre représentant légal, ou tout autre personne par courrier ou téléphone. Une fois la demande réceptionnée, la cheffe de service vous propose un premier rendez-vous et/ou votre représentant légal.
2	<b>Entretien de premier contact</b>	L' <b>entretien</b> se déroule avec la cheffe de service. Il permet de prendre connaissance de la raison de votre demande et votre motivation.
3	<b>Constitution du dossier de candidature</b>	Afin de <b>constituer votre dossier</b> , vous devez remplir et fournir des pièces administratives dont la liste vous sera remise. Une fois le dossier complet, ces pièces seront examinées et validées par une commission d'admission.
4	<b>Étude de la candidature</b>	La commission d'admission qui se compose de la Direction et d'un éducateur est chargée de <b>valider ou non votre demande d'admission</b> et de fixer avec vous la date de la visite de pré-admission.
5	<b>Visite de pré-admission</b>	Une <b>visite de pré-admission</b> est réalisée avec vous/votre représentant légal par la cheffe de service et le référent désigné pour présenter les locaux et votre chambre. A l'issue de la visite, une date d'admission sera fixée pour commencer une période de découverte.
6	<b>La période découverte</b>	La <b>période découverte</b> dure un mois. Cette période vous permet de vérifier si vous pouvez vous adapter ou non aux conditions et au rythme de la vie en collectivité. Au sein du groupe, vous participez aux tâches domestiques nécessaire au bon fonctionnement de votre hébergement d'accueil. Pendant cette période toute l'équipe est attentive à vos capacités d'intégration, d'autonomie, vos attentes et vos besoins. L'ensemble de ces données recueillies permettra de construire votre projet personnalisé.
7	<b>Bilan de la période découverte</b>	Un bilan est réalisé avec vous/votre représentant légal, vos référents éducatifs et la cheffe de service. Si la période de découverte est concluante, vous validez et signez avec la Direction votre contrat de séjour. Celui-ci précise les prestations et les objectifs qui seront travaillés avec vous dans le cadre de votre projet personnalisé.

## 5. Fin de l'accompagnement

Différentes circonstances peuvent vous amener à quitter l'établissement. Quelles qu'en soient les raisons, votre départ doit se préparer par un accompagnement adapté.

Nous prendrons alors le temps de communiquer avec nos partenaires, professionnels et familles pour dégager ensemble, une solution mieux adaptée à votre situation.

Dès lors votre accompagnement prendra fin.

Enfin, nous vous inviterons à vous présenter au service administratif pour régler les formalités d'usage.

### III. L'ACCOMPAGNEMENT

#### 1. Ouverture sur l'environnement

Pour répondre à l'ensemble de vos besoins, nous travaillons avec des partenaires.

Que ce soit dans le domaine du travail, de la formation, de la santé, du social, des loisirs, le partenariat et le travail en réseau est un des éléments clé dans la réussite de votre projet.

La dynamique de partenariat et l'ouverture sur l'extérieur permettent de garantir la prise en compte :

- De vos besoins
- De votre projet personnalisé
- Et de vos droits, devoirs et obligations.

L'ESAT a établi plusieurs partenariats dans divers domaines :

- **Social** : EANM (foyer d'hébergement), SAVS, SAMSAH,
- **Commercial** : Réseau REER, Clients (entreprises privées, particuliers...)
- **Formation** : UNIFAF, Différents et Compétent, RAE/VAE, Emploi Accompagné, Case à lire...
- **Sanitaire** : Psychologue, Médecine du travail, Orthophoniste...
- **Institutions**: MDPH, ARS, CAF, CGSS, IMPro, IRSAM

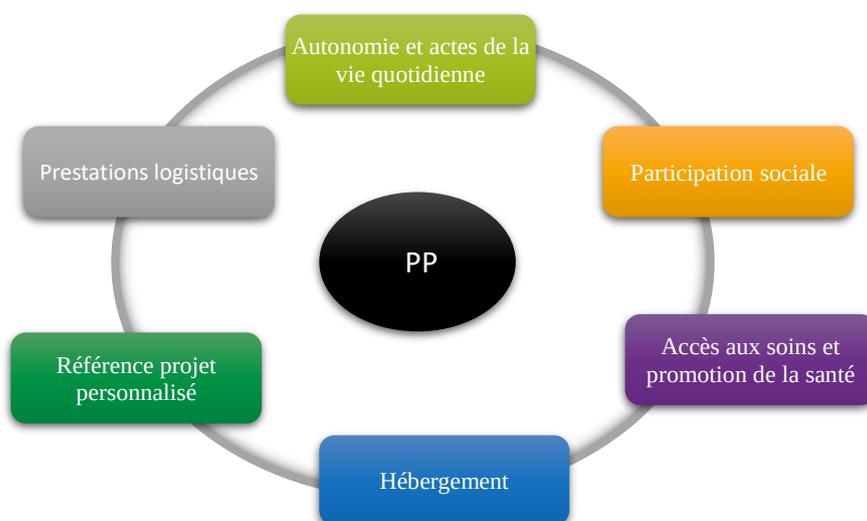
L'établissement s'appuie également sur un large réseau disposant de diverses compétences et moyens dans les domaines suivants :

- Les transports en commun
- La formation et l'emploi
- La santé et les professions médicales
- Le sport, les loisirs et la culture
- Le secteur médico-social et le social
- Les associations de prévention (planning familial, addictologie...)
- Le juridique (tutelles, protection judiciaire)
- L'administratif et financier (aides, tarifs réduits)

#### 2. Les prestations

Les prestations proposées par l'ESAT Les TiDalons visent à vous proposer un accompagnement personnalisé et spécifique. Elles vont vous amener à travers la notion de travail à :

- Développer votre autonomie
- Exercer vos rôles sociaux et professionnels
- Accéder et exercer vos droits
- Participer à la vie sociale
- Développer votre autodétermination et solliciter les différentes ressources à votre disposition.



## a) Les activités de production :

Nous proposons des activités de productions dans plusieurs domaines, afin de vous accompagner à progresser et monter en compétence nous vous proposerons également des formations

	ATELIER	DESCRIPTION
	<p><b>Conditionnement Alimentaire / Façonnage</b></p> <p><u>Localisation</u> ESAT TIDALONS SUD OUEST NORD PRIMAT</p>	<p><u>Procédés utilisés</u> : Thermo-rétraction</p> <p><b>Façonnage</b> : Collage colle blanche, colle chaudes supports papier, cartons, étiquetage, scotchage</p> <p><b>Conditionnement</b> : Lotage (mise sous film thermorétractable), mise en sachets, collage d'étiquettes, cerclage, palettisation,</p> <p><b>Conditionnement Alimentaire</b> : Mise en pot de Sucre glace, Mise en sachet de café (soudeuse à bande), conditionnement de stickers de sucre en poudre, épluchage de fruits destinés à la confiture.</p>
	<p><b>Mises à disposition en entreprises du milieu ouvert</b></p> <p><u>Localisation</u> ESAT TIDALONS SUD OUEST NORD</p>	<p>Travail hors des murs/détachement en entreprise dans le cadre d'un contrat de mise à disposition avec le client.</p> <p><u>Activités diverses</u> : nettoyage industriel, conditionnement, mise en rayon, travaux de manutention, recyclage, tri et mise sous enveloppe, travail à la chaîne, aide en cuisine, plonge en restauration, préparateurs de commande (magasinage).</p>
	<p><b>Blanchisserie</b></p> <p><u>Localisation</u> ESAT TIDALONS SUD NORD CHAUDRON</p>	<p><u>Procédés utilisés</u> : En Aseptique , marche en avant</p> <p>Triage, lavage, séchage, repassage manuel, repassage par calandreuse, mise sous film, traitement du linge</p>
	<p><b>Nettoyage Industriel</b></p> <p><u>Localisation</u> : ESAT TIDALONS SUD OUEST NORD CHAUDRON</p>	<p><u>Procédés utilisés</u> : Manuel et mécanique</p> <p>Nettoyage et lavage des sols, dépoussiérage et entretien des mobiliers, nettoyage et désinfection des sanitaires, décapage, mise en cire, nettoyage mécanisé, nettoyage des vitres, détachage des sièges en tissus, émulsions, spray</p>
	<p><b>Espaces Verts</b></p> <p><u>Localisation</u> ESAT TIDALONS OUEST NORD CHAUDRON</p>	<p><u>Procédés utilisés</u> : Machines thermiques et électriques (démarche écocitoyenne, afin d'éviter les pollutions sonores et environnementales)</p> <p>Tonte, débroussaillage, taille de haie, petit élagage, binage, désherbage chimique et manuel, aménagement paysager, évacuation et tri des déchets, sécurisation des postes de travail (balisage), dispense technologique (apprentissage technique)</p>

	ATELIER	DESCRIPTION
	<p><b>Mailing / Routage postal</b></p> <p><u>Localisation</u> : ESAT TIDALONS NORD PRIMAT</p>	<p><u>Procédés utilisés</u> :</p> <p>Mailing, Publipostage, Affranchissement en nombre, Façonnage papiers publicitaires, saisie informatique, scannage, traitement, archivage</p>
	<p><b>Prestation de Nettoyage de Véhicules</b></p> <p><u>Localisation</u> : ESAT TIDALONS OUEST</p>	<p><u>Procédés utilisés</u> : Lavage haute-pression, canons à mousse, lavage à la vapeur à l'étude.</p> <p>Nettoyage et lavage des véhicules de sociétés entretien intérieur et extérieur, et désinfection des espaces intérieurs, détachage des sièges en tissus, émulsions, spray, lustrage et séchage manuel.</p>
	<p><b>Désinfection matériel para-médical</b></p> <p><u>Localisation</u> ESAT TIDALONS SUD</p>	<p><u>Procédés utilisés</u></p> <p>Désinfection, nettoyage, emballage et conditionnement, contrôle de petits matériels électrique (concentrateur d'oxygène.), de lits médicalisés, de fauteuils, de matelas, housses.</p>
	<p><b>Métallerie</b></p> <p><u>Localisation</u> ESAT TIDALONS SUD</p>	<p><u>Procédés utilisés</u> :</p> <p>Soudures MIG, (alu, inox, galva) Coupe, pliage, perçage, poinçonnage, cintrage tube ronds et tôles, assemblage, meulage, découpe au plasma. Fabrication de divers supports équerres support de clim, de support chauffe eau solaires, barrières de chantier de manifestations, réalisation de portails, sous-traitance pour galvanisation et thermolaquage.</p>
	<p><b>Impression numérique</b></p> <p><b>Reconditionnement et test de box internet</b></p> <p><u>Localisation</u> : ESAT TIDALONS NORD PRIMAT</p>	<p><u>Procédés utilisés</u> :</p> <p>Paramétrage des formats sur le poste informatique, impression numérique, découpe des supports, pose d'œillets Flocage sur tee-Shirt, Affiches A0, Réalisation d'impression sur toiles, Réalisation de Goodies : Personnalisation, impression sur Mugs, stylo publicitaires, casquettes</p> <p>Vérification des paramètres de connexion des box d'opérateurs, nettoyage et re-conditionnement avec les éléments de connectique (câbles prises et fascicules)</p>

## b) Référents de projet :



Vous avez un référent éducatif et un référent technique qui vous accompagnent dans l'élaboration de votre Projet personnalisé (PP) et s'assurent avec vous, en se mettant en lien avec les différents acteurs, de sa bonne déclinaison ou de son ajustement le cas échéant. Ce sont vos interlocuteurs privilégiés.

## c) L'accompagnement à l'autonomie

L'équipe éducative vous accompagne pour maintenir et développer votre autonomie dans différents domaines :

- **L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne:** En fonction de vos besoins, nous pouvons par exemple pour l'entretien de votre santé :
  - Vous accompagnez à la prise de rendez-vous médicaux,
  - Vous accompagnez à élaborer un planning de suivi et vous soutenir dans sa mise en œuvre,
  - Vous rappelez une échéance médicale à anticiper ou d'un médicament à prendre.

- **Le développement de la communication et la relation avec autrui:** Favoriser la socialisation (acquisition des codes sociaux), les interactions sociales et professionnelles.

- **Développer votre autonomie socio-professionnelle :**

L'ESAT vous propose en fonction de votre projet :

- Une activité professionnelle : vous serez affectés dans l'un des ateliers de votre site
  - La mise à disposition ou une prestation de service
  - un accompagnement à l'extérieur avec le déplacement d'un professionnel pour mettre en œuvre une prestation en matière d'autonomie.
  - Un accompagnement pour vous permettre de prendre des décisions adaptées qui garantissent votre sécurité et celle des autres.
- **Le développement personnel :** préserver et développer les capacités d'apprentissage, apprendre à gérer ses émotions, développer des centres d'intérêt, favoriser la confiance et l'estime de soi...
  - **Les déplacements autonomes et en sécurité :** apprendre à utiliser les transports en commun, identifier les lignes de bus, repérer les lieux de rendez-vous.
  - **Le développement de la communication et la relation avec autrui :** Favoriser la socialisation (acquisition des codes sociaux).



## d) L'accompagnement à la participation sociale

L'EANM Notre Dame de Lourdes vous propose des actions pour favoriser et développer votre participation sociale. Les prestations sont diverses :

- **Exercice des droits et libertés :** L'équipe peut vous accompagner dans la valorisation de vos droits et le respect de vos besoins (droit de vote, achats personnels, gestion de l'argent de vie...)
- **Vie Intime, affective, sexuelle et soutien à la parentalité (VIASP) :** les professionnels sensibilisent les résidents sur l'importance des moyens de contraception et les accompagnent chez des professionnels de santé (planning familial, gynécologues...). Des éducateurs formés au VIASP mettent en place des ateliers où les résidents peuvent s'exprimer ou s'interroger sur des points plus précis et/ou sur des thèmes proposés.



- **Représentation des pairs et pair-aidance :** nos pairs-aidantes partagent leurs expériences du handicap et de leur parcours de vie avec les résidents (la compréhension du traitement, les effets sur la personne...) par le biais d'ateliers (activités de culturelle et de loisirs, groupes de parole, de sorties...) qu'elles mettent en place. Elles font un retour à l'équipe éducative pour une approche complémentaire de certaines situations.
- **Lien avec les proches :** nous veillons à maintenir le lien familial/amical au travers d'appels téléphoniques, la réalisation de week-end ou de journée en famille. Vos proches peuvent venir vous rendre visite sur site.
- **Ouverture des droits :** Nous pouvons vous informer sur l'ensemble de vos droits dont vous pouvez bénéficier (PCH, allocation logement...). Une assistante de service social peut être sollicitée puisqu'elle fait partie de nos effectifs.
- **Informations, conseil et mise en œuvre des mesures de protection adultes :** Nous délivrons une information sur les diverses mesures de protection juridiques existantes. Des conseils et un accompagnement peuvent être proposés dans les démarches à effectuer pour faire valoir l'accès à aux droits en matière de protection.
- **Participation aux activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs :** Pour la mise en œuvre de votre projet de vie, l'équipe éducative vous propose des activités artistiques, sportives, culturelles et des sorties tout au long de l'année. Celles-ci changent selon les offres des partenaires. Elles peuvent se dérouler aussi bien au sein de l'établissement qu'à l'extérieur. Vous avez la possibilité de proposer des activités et des sorties. Exemples : théâtre, musique, danse, natation, vélos...  
L'établissement peut également organiser vos vacances en vous mettant en contact avec les organismes spécialisés ou vous proposer des transferts : mini-séjours d'une durée de 2 à 10 jours (camping, chambre d'hôte, voyage...).



### e) L'accès aux soins et la promotion de la santé

L'équipe vous accompagne et vous conseille dans l'accès aux soins et à la santé :

- **Soins médicaux :** l'établissement vous propose un médecin référent. Cependant vous êtes libres de choisir un autre médecin traitant hors établissement. Ces consultations médicales se déroulent à l'extérieur. Vous pouvez être accompagnés chez des spécialistes.
- **Soins paramédicaux :** l'équipe éducative vous accompagne pour les soins corporels et les soins d'hygiène. Elle est renforcée par nos partenaires infirmiers libéraux qui assurent l'administration des traitements médicamenteux, l'aide à la toilette prescrit par le médecin, le lien avec les professionnels de santé pour votre suivi médical et veille au renouvellement des médicaments.
- **Aide psychologique :** le psychologue de l'établissement est à votre disposition.
- **Prévention de la santé :** des ateliers d'accompagnement à la santé sont mis en place avec les éducateurs (atelier bucco-dentaire, prise en charge du diabète, planning familial...).
- **Visite médicale :** À la signature de votre contrat de soutien et d'aide par le travail, vous passerez une visite médicale à la médecine du travail. Elle est obligatoire et aura lieu tous les ans.



## f) Les prestations logistiques

L'ESAT Les Tidalons assure des prestations ci-dessous :

- **La restauration:** vous pouvez réserver un repas auprès du personnel de l'ESAT ou apporter votre repas ou le prendre à l'extérieur.
- **Le transport:** L'ESAT est accessible par les transports en commun, chaque personne accompagnée peut s'y rendre de manière autonome. L'établissement ne prend pas en charge ces transports. Les transports individuels ou collectifs que la structure organise, s'inscrivent toujours dans le cadre d'une mission ou d'un projet validé par la Direction :
  - Mise à disposition en entreprise extérieure,
  - Rencontre avec les entreprises,
  - Accompagnement individuel en lien avec le projet personnalisé,
  - Activités de loisirs, transferts, voyage hors département



### 3. Exemple d'une journée type sur le site

<b>7h45</b>		Accueil des personnes accompagnées Service du petit déjeuner (pour certaines personnes)
<b>8h00</b>		Production dans les Ateliers (tâches programmées et planifiées par le moniteur d'atelier)
<b>10h00</b>		Pause de 10 minutes
À partir de <b>11h30</b>		Déjeuner échelonné
À partir de <b>12h30</b>		Reprise des activités dans les ateliers
<b>14h30</b>		Pause de 10 minutes
<b>15h45</b>		Fin des activités
<p>Durant votre journée des pauses de 10 minutes sont aménagées : une le matin et une l'après – midi. Néanmoins, certains ateliers peuvent avoir des horaires aménagés différemment.</p>		

Le temps de travail de la semaine est de 35h00, mais vous pouvez travailler à mi-temps ou à temps partiel.

Vous pouvez également disposer d'un cumul partiel en ESAT/ temps partiel en milieu ordinaire.

Actuellement, vous êtes libre le vendredi après-midi, cette demie journée est destinée à vos éventuels rendez-vous médicaux et autre soutien en autonomie. Vous travaillez réellement 32 h la semaine mais rémunérés sur 35 h.

Pour des raisons de services et de production, les travailleurs seront invités à travailler certains vendredis après-midi.

## 4. Le projet personnalisé (PP)

### Mon projet personnalisé, c'est quoi ?



**Le projet personnalisé (PP) permet d'être acteur de sa vie dans l'établissement**

Le PP sert à dire comment l'établissement doit m'accompagner.

C'est comme un contrat entre moi et l'établissement.

Le PP est écrit sur un document.



Mon PP doit tenir compte de mon projet de vie.

Mon projet de vie sert à exprimer mes besoins, mes envies et mes objectifs pour ma vie.

Le PP permet :

- Un accompagnement adapté à ma situation,
- D'améliorer ma qualité de vie,
- D'être acteur de ma vie.



Le PP est obligatoire dans les établissements. La loi dit qu'il doit être créé dans les 6 mois suivants mon arrivée dans l'établissement. Mon projet personnalisé peut changer. Les professionnels doivent respecter les changements.

## Les étapes clés de l'accompagnement individuel :

### Le recueil de vos attentes

1/ Dès l'admission, vous expliquez ce que vous souhaitez pour vous dans le cadre de votre accompagnement.

*Exemple : « Je souhaite que les professionnels m'aident pour vivre seul dans un logement, j'aimerais apprendre à me déplacer dans les transports en commun ou j'aimerais faire de la natation dans un club... ».*



Votre référent vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée du projet personnalisé.

2/ Les professionnels de l'E.S.A.T évaluent vos capacités et vos compétences tout au long de votre admission et particulièrement pendant la période d'essai qui se déroule pendant 3 mois.



*Exemple : « Vous avez besoin de la psychologue pour mieux exprimer vos émotions ou vous avez besoin d'un apprentissage à l'élaboration des repas... ».*

### Signature de votre Projet Personnalisé (PP)

Vous êtes associés à l'élaboration de votre projet personnalisé (PP). Il prend en compte vos besoins et vos attentes ainsi que les préconisations de l'équipe suite à leur analyse et leurs observations.

La Direction vous sollicitera pour signer votre projet personnalisé, dans lequel figurent les axes de travail. Un exemplaire vous est remis.

L'E.S.A.T vous accompagne dans la réalisation des axes de travail de votre PP en mobilisant les moyens internes et en collaboration avec nos partenaires.

### Évaluations et révision du Projet Personnalisé

Nous évaluons ensemble régulièrement la mise en œuvre de votre PP pour ajuster ses objectifs.

Ainsi une réunion avec vous, votre famille ou représentant légal, les professionnels ainsi que les partenaires est réalisée tous les ans pour réactualiser votre PP.

## 5. La fin de l'accompagnement

La fin de l'accompagnement peut être décidée pour les raisons suivantes :

- Fin de notification non renouvelée
- Atteinte des objectifs fixés conjointement
- Réorientation vers un autre établissement à votre demande ou à celle de l'E.S.A.T.
- Non-respect des engagements nécessaires au bon déroulement du PP de l'une des parties
- Souhait de votre part d'arrêt ou de suspension de l'accompagnement pour des raisons personnelles,
- Cas de force majeure.

Quelles qu'en soient les raisons, votre départ se prépare par un accompagnement adapté et marqué par la mise en place d'un évènement.

Nous prendrons alors le temps de communiquer avec vous, votre famille et/ou votre représentant légal, les professionnels et nos partenaires pour mettre en œuvre la solution adaptée à votre situation.

## 6. Les infrastructures

L'E.S.A.T est organisé autour de 4 sites : Le Port, à Ste Clotilde au Chaudron, Sur la Commune Primat à Ste Clotilde et à St Pierre

**Le siège des E.S.A.T. est situé 3 rue Pierre AUBERT à Ste Clotilde :**

## IV. LE PERSONNEL



### Le Directeur adjoint des ESAT :

Il répond à votre intérêt, facilite l'expression et la satisfaction de vos besoins et favorise l'accès à vos droits et à l'exercice effectif de votre citoyenneté.



### Le chef de service :

Elle assure la mise en œuvre des objectifs éducatifs de l'établissement.



### La secrétaire R.H des travailleurs :

Elle vous accueille et s'efforce de donner suite à vos demandes de contact et d'entretiens avec le personnel.



### L'équipe socio-éducative :

Le personnel éducatif de l'E.S.A.T. est composé d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, de Moniteurs d'Ateliers, d'agent d'accompagnement sociaux et d'ouvriers professionnels.

Ces professionnels vous accompagnent dans la réalisation de votre projet personnalisé tout en respectant vos droits et vos capacités.

Sans que cette liste soit limitative :

- L'éducateur spécialisé constitue un appui pour les écrits et apporte ses réflexions sur l'analyse de l'accompagnement,
- Le moniteur éducateur propose des activités stimulantes en faveur du résident pour développer ses potentialités.
- L'accompagnant éducatif et social complète l'équipe en vous proposant des actes de la vie quotidienne plus approfondis (hygiène corporelle, hygiène vestimentaire, entretien du logement...), dans le respect de votre rythme.

Dans l'exercice de ses fonctions, le personnel éducatif :

- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de votre projet personnalisé
- Vous accueille et veille à votre bien-être
- Garantit à tout moment une écoute bienveillante à votre égard
- Veille sur votre santé, votre sécurité, votre hygiène (corporelle, vestimentaire et alimentaire).

Les moniteurs d'Ateliers et les ouvriers professionnels, vous accompagnent dans le développement de vos

compétences professionnels selon les activités que vous avez choisies.  
Ils vous forment tout au long de votre admission.

## V. VOS DROITS



### 1. Engagement de l'établissement

L'ESAT Les Tidalons s'engage à :

- Respecter les principes éthiques et déontologiques fixés par la charte des droits et des libertés
- Élaborer et vous remettre ou votre représentant légal, le livret d'accueil comportant un exemplaire de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie.
- Afficher dans les locaux la charte et le règlement de fonctionnement
- Vous fournir les coordonnées des défenseurs des droits susceptibles de vous aider à faire valoir vos droits.
- Vous proposer des formations afin de pouvoir évoluer, gagner en compétences.
- Construire un carnet de compétences permettant lors d'un entretien de s'auto-évaluer sur l'autonomie et parcours.



### 2. La participation des travailleurs

Conformément à la loi, l'ESAT réalise un certain nombre d'actions permettant de vous associer à la vie de l'établissement :

- Vous participez à l'élaboration de votre contrat de soutien et d'aide par le travail
- Vous participez à la construction de votre **projet personnalisé, et votre projet de vie**
- Des espaces internes d'écoute et de soutien sont mis en place pour vous, en cas de besoin (**les temps de parole** sont organisés une fois par mois sur chaque site)
- Des travailleurs sont élus au **Conseil de la vie sociale** qui est une instance représentative à laquelle participent aussi les tuteurs et les représentants de l'établissement.
- Les représentants des travailleurs participent à une **instance mixte**, à raison de 4 réunions par an.
- Vous pouvez vous proposer à l'élection du délégué représentant des personnes accompagnées, avec une formation à l'appui. Vous disposerez d'un mandat de 5 heures de représentation pour exercer votre rôle de représentant des personnes accompagnées.
- Vous êtes associé à l'élaboration du **projet d'établissement**
- Vous participez aux **enquêtes de satisfaction** réalisées par l'établissement
- Vous participez à la vie et au fonctionnement quotidien de l'ESAT
- Vous participez à l'amélioration des conditions de vie, via les outils mis en place (fiche de signalement des événements indésirables, formulaire de plainte et réclamation)





### 3. Le Conseil de la Vie Sociale

Le CVS est constitué de représentants des travailleurs, du référent des travailleurs, des familles, des professionnels, de la médecine du travail, d'un membre du conseil d'administration de l'association et d'un élu de la mairie. Il permet d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement, sur les projets, les aménagements... Les membres du CVS sont élus pour 3 ans. Nous organisons 4 réunions du CVS sur l'année par établissement, et 1 CVS groupés avec les autres sites

### 4. Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations proposées et de faire progresser leur qualité. Chaque année, un questionnaire de satisfaction est adressé aux travailleurs, aux représentants légaux et à leur famille ainsi qu'aux clients de l'ESAT. Les résultats de ces enquêtes annuelles sont présentés au CVS.

### 5. Données personnelles, confidentialité et accès au dossier



Chaque travailleur dispose d'un dossier unique qui rassemble des informations : Administratives, Médicales, Éducatives et Professionnelles (Projet personnalisé, synthèse, compte-rendu...).

Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Ogirys et son contenu est couvert par la confidentialité et le secret médical.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour votre accompagnement. Les informations sont partagées uniquement avec les personnes qui en ont besoin et y sont autorisées, avec votre accord.

Lorsque vous quitterez l'ESAT Les Tidalons, vous pourrez partir avec votre dossier pour un autre établissement. L'ESAT conservera ces données pendant 5 ans.

Si vous souhaitez consulter votre dossier :

Comme le prévoit la loi 2002-2 (article 7), vous pouvez consulter votre dossier. Pour cela, vous faites une demande écrite auprès de la Direction qui mettra à disposition votre dossier.

### 6. Consultation du projet d'établissement

Le projet d'établissement peut être consulté au sein de l'établissement.

Vous devez en faire la demande auprès de la Direction.



### 7. La personne de confiance

Vous avez le droit de choisir une personne de confiance :

- C'est un droit
- Ça n'est pas une obligation

Si vous en avez besoin, la personne de confiance peut vous aider :

- À comprendre les informations
- À faire mes propres choix
- À prendre mes propres décisions

Par exemple :



La personne de confiance peut :

- m'accompagner lors de la signature de mon contrat avec l'établissement
- m'accompagner pendant les rendez-vous médicaux
- m'aider à comprendre mes droits et mes devoirs

## 8. La Bienveillance et la prévention de la maltraitance



L'E.S.A.T. Les Tidalons met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute Autorité de Santé. Les recommandations garantissent le respect des droits des personnes accueillies, de leurs choix et la personnalisation de l'accompagnement. C'est ce qu'on appelle la bienveillance.



L'AFL sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bienveillance mais aussi à la prévention de la maltraitance, par de la formation et des séances de réflexion et d'échanges.

Si vous avez des questions sur la maltraitance ou si vous êtes témoin d'actes de maltraitance, vous pouvez appeler le numéro mis en place par l'État, le 3977 ou vous rendre à l'adresse suivante :

<https://3977.fr/nous-contacter/>

## 9. Vos recours en cas de non-respect de vos droits



Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une sanction disciplinaire ou n'importe quelle décision concernant votre accompagnement, vous pouvez :

1

Contact de la Direction

Contactez la Direction de l'établissement à l'oral ou à l'écrit

2

Réclamation

Adresser une réclamation écrite :

► Soit via le formulaire dédié (en annexe)

Par mail : [tidalons@afl.re](mailto:tidalons@afl.re)

Par courrier : ESAT TIDALONS, 3 rue Pierre Aubert, BP 40001 97491 Sainte Clotilde Cedex

► Soit directement à l'accueil dans le registre des plaintes et réclamation mis à votre disposition durant les horaires d'ouverture de l'établissement.

3

Médiateur externe

Solliciter l'intervention d'une personne qualifiée pour exercer une fonction de médiation. A la Réunion, cette personne est le défenseur des droits (voir coordonnées en annexe).



Toutes les plaintes et réclamations écrites sont prises en compte par la Direction. Vous recevrez un accusé de réception sous 24h et une réponse dans les meilleurs délais.

## VI. INFORMATIONS UTILES

### 1) Localisation

<b>ESAT LES TIDALONS</b> ZI N°2 Avenue Benoîte Boulard 97410 Saint-Pierre Tél:02 62 25 98 57 Fax:02 62 35 00 79	<b>ESAT LES TIDALONS</b> ZA du Port 3 rue Corré Léonus 97420 Le Port Tél:02 62 55 93 59 Fax:02 62 55 93 49	<b>ESAT LES TIDALONS</b> Primat 14 Allée du Papillon 97490 Sainte-Clotilde Tél:02 62 28 90 51 Fax:02 62 28 95 94	<b>ESAT LES TIDALONS</b> ZI du Chaudron 3 rue Pierre Aubert 97490 Sainte-Clotilde Tél:02 62 21 75 40 Fax:02 62 28 11 48
--	---	---	--



ESAT SUD

Il est desservi par les lignes de bus n° 3 et 4 à partir de la gare routière bus alternéo

ESAT OUEST

Il est desservi par les lignes de bus n° LGO car ouest, de St Paul à la gare du Port ligne O3.

ESAT PRIMAT

Il est desservi par les lignes de bus n° 31 arrêt à l' école primaire de Primat.

ESAT CHAUDRON

Il est desservi par les lignes de bus n°5 arrêt au Chaudron



### PLAN D'ACCÈS E.S.A.T. LES TIDALONS NORD PRIMAT

#### ESAT Les Tidalons (NORD/ Établissement central),

Commune PRIMAT 14 allée du Papillon  
97490 - St Clotilde





## PLAN D'ACCÈS E.S.A.T. LES TIDALONS NORD PRIMAT

### ESAT Les TiDalons (OUEST)

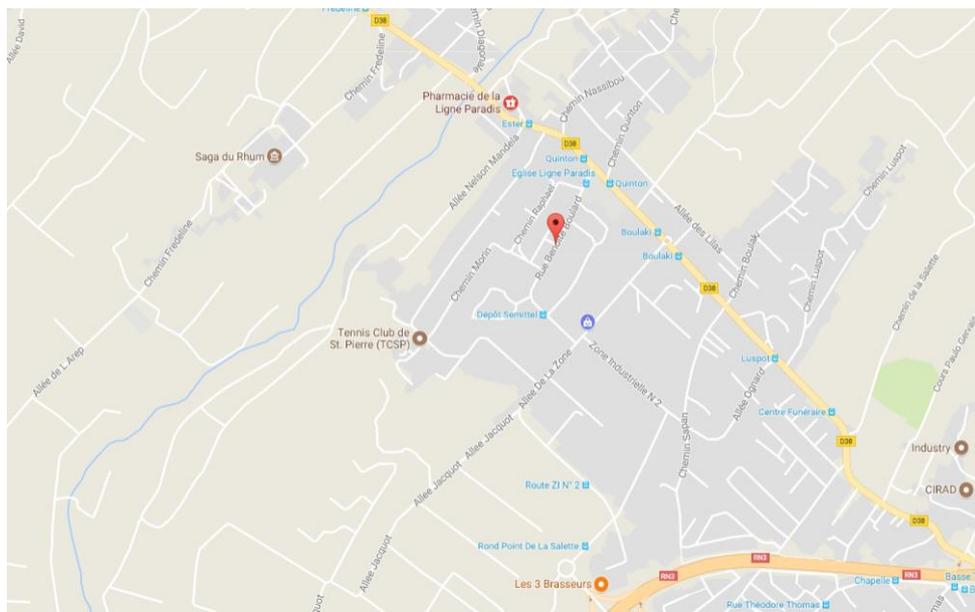
ZI- 3, Rue Corré Léonus – 97420 Le Port



## PLAN D'ACCÈS E.S.A.T. LES TIDALONS SUD

### ESAT Les TiDalons sud

ZI- 2, Avenue Benoîte Boulard – 97410 St Pierre



## 2) Horaires et jours d'ouverture



L'accueil est ouvert et joignable de 7h45 à 15h45 du lundi au vendredi.

L'ESAT est ouvert 225 jours par an.

## 3) Comment nous contacter



### PAR TELEPHONE

0262 21 75 40 (Chaudron)  
0262 28 90 51 (Primat)  
0262 55 93 59 (Port)  
0262 25 98 57 (Saint-Pierre)



### PAR MAIL

[tidalons@afl.re](mailto:tidalons@afl.re)



### PAR COURRIER

3 rue Pierre Aubert 97490  
Sainte-Clotilde

**Association Frédéric Levavasseur - 3 rue Pierre Aubert 97491 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001**  
Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : [afl@afl.re](mailto:afl@afl.re) - <https://associationfredericlevavasseur.re/>

## 4) Les assurances

Un contrat d'Assurance « Responsabilité Civile Association » est souscrit par l'AFL auprès d'une Compagnie régie par le Code des Assurances. Les garanties souscrites couvrent l'ensemble des dommages des personnes accompagnées durant le temps d'accueil.

Chaque résident a besoin de souscrire une assurance de « Responsabilité civile » à titre personnel afin de se couvrir pour tout dommage causés à autrui lors des activités hors établissement.

## 5) Les conditions de travail

Chaque atelier est équipé d'un vestiaire avec casier individuel, de sanitaires.

Une tenue de travail vous sera remise ainsi que les équipements individuels de protection spécifiques à votre atelier. Cette dotation en vêtements et équipements est renouvelée périodiquement.

## 6) La rémunération

L'ESAT vous verse une rémunération garantie conformément à la réglementation en vigueur. Cette garantie est composée :

- D'une rémunération directe versée par l'ESAT, fixée à 5,01 % minimum du smic
- D'une aide au poste constituant un complément de rémunération versé par l'Etat.

Le versement de cette rémunération est effectué par virement bancaire de façon mensuelle. **Des aides peuvent la compléter (AAH, pension d'invalidité...).**

## 7) Les absences

Tous vos rendez-vous extérieurs doivent être pris dans la mesure du possible en dehors de vos heures de travail.

Dans tous les cas, vous devez prévenir vos référents, de toutes absences. (cf. Formulaire d'autorisation d'absence).

## 8) Les congés et les congés exceptionnels

Vous avez droit à 30 jours par an soit 5 semaines.

Dans le cas où vous travaillez exceptionnellement les samedis, dimanches, et les jours fériés, vous aurez droit à une récupération des jours travaillés et leur paiement sera majoré.

Vous avez le droit aux congés pour événements familiaux (mariage, naissances, décès...).

## 9) Les numéros d'urgences



**LES NUMÉROS  
À CONNAÎTRE  
EN CAS D'URGENCE**

<b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	<b>15</b> SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT	<b>17</b> POLICE SECOURS	3114 PREVENTION DU SUICIDE
<b>18</b> SAPEUR- POMPIERS	<b>114</b> NUMERO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	<b>115</b> HÉBERGEMENT D'URGENCE	0262 97 00 00 Association SOS Solitude
<b>119</b> ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	<b>3977</b> MALTRAITANCES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES	<b>3919</b> VIOLENCES CONJUGALES	XX

## VII. ANNEXES AU LIVRET D'ACCUEIL

### Annexe 1 : La charte des droits et libertés de la personne accueillies

#### 1. Le droit à un accompagnement

J'ai droit à un accompagnement, tel que je suis



#### 2. Droit à une aide adaptée

J'ai le droit à une aide personnalisée, tout au long de ma vie



#### 3. Droit à l'information

J'ai le droit à une information simple et complète :

- Sur mon accompagnement
- Sur mes lieux de vie
- Sur les possibilités d'accompagnement
- Sur le respect de ma vie personnelle



#### 4. Libre participation de la personne

- Je dois recevoir des informations facile à comprendre sur mon accompagnement
- J'ai le droit à un projet personnalisé
- Il s'appelle le PP
- J'ai le droit d'être aidé



#### 5. Droit de refus

- Je peux dire non aux aides proposées
- Je peux en demander le changement



#### 6. Droit au respect des lieux familiaux

J'ai le droit à une aide pour maintenir mes liens familiaux



#### 7. Liberté de croyance

J'ai le droit au respect de ma religion



#### 8. Droit à la protection

Mes informations personnelles sont privées

Je dois donner mon accord pour les partager

J'ai le droit :

- d'être protégé
- d'être en sécurité
- j'ai le droit aux soins



#### 9. Droit à l'autonomie

- Je peux circuler librement
- Je peux être accompagné si j'en ai besoin
- Je peux avoir une vie sociale en dehors de mon établissement
- Je dispose de tous mes biens et de mon salaire à ma majorité sauf si le juge dit non



#### 10. Principe de prévention et de soutien

- J'ai le droit à un soutien dans les moments importants
- Le soutien peut être celui de ma famille
- Le soutien peut être celui des professionnels



#### 11. Droit à la citoyenneté

L'établissement doit m'aider

- à connaître mes droits
- à respecter mes devoirs



#### 12. Dignité et intimité de la personne

J'ai le droit à :

- une intimité
- une vie affective et sexuelle

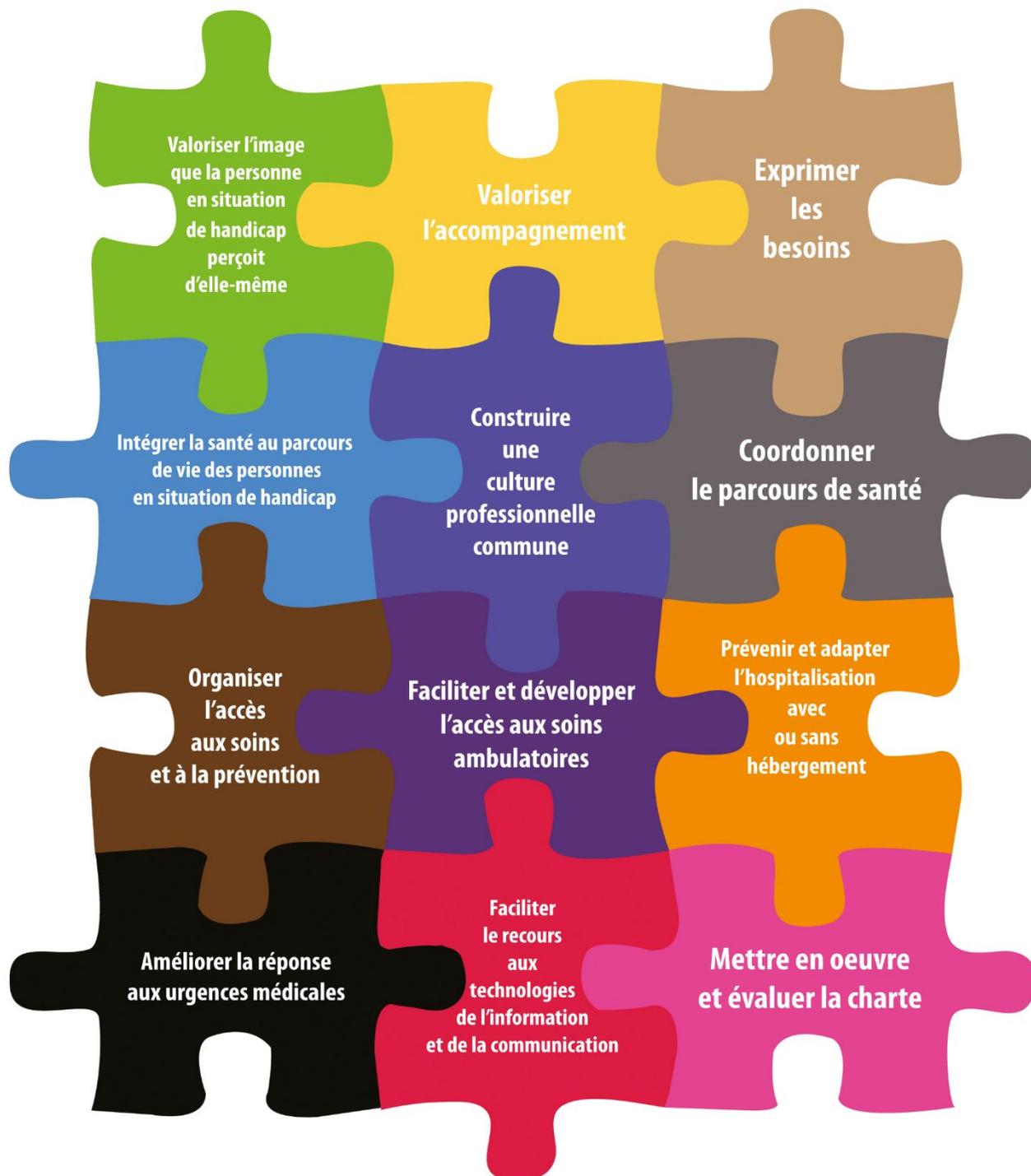


Adaptation de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

\*Logo européen FALC : **Facile A Lire et à Comprendre**

# CHARTE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



Évaluez l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap et la charte Romain Jacob avec le baromètre Handifaction !

**Handidactique**

## Annexe 3 : La liste de personne qualifiée

LE DÉFENSEUR  
DES DROITS



Comme la liste des personnes qualifiées à la Réunion n'est pas encore établie, pour faire valoir vos droits, ci-dessous la liste des défenseurs des droits sur le Département

Mis à jour le		02/05/2023	
Secteur	Nom et fonctions	Permanence (accueil du public sur RDV)	Coordonnées
Bras Panon Point d'accès au droit de Bras-Panon	Karine HOAREAU	Mercredi : après-midi	5 bis rue Azema - Rivière du Mat les Hauts 97 412 BRAS PANON  Tel : 02 62 58 55 59
Le Port Maison du citoyen du Port	Michel CHANE SAN	Vendredi : matin	37 avenue Raymond Vergès 97 420 LE PORT  Tel : 02 62 71 22 27
Le Tampon Maison de justice et du droit	Claude MAILLOT	Vendredi : journée	155, avenue de l'Europe - ZAC Chatoire 97 430 LE TAMPON  Tel : 02 62 57 31 26
Saint-André Point d'accès au droit de Saint-André	Karine HOAREAU	Mardi : après-midi	Domaine de vanille 470 rue de la Gare - Bât. G 97 440 SAINT-ANDRE  Tel : 02 62 58 11 91
Saint-Denis Centre Régional d'Information pour	Laurent SANTAMARIA	Mercredi : journée	28, rue Jean Chatel 97 400 SAINT-DENIS  Tel : 02 62 20 98 20
Saint-Paul Maison de justice et du droit de Saint-Paul	Nicole ROUCHAUD	Lundi : après-midi Mercredi : après-midi	30, quai Gilbert 97 460 SAINT-PAUL  Tel : 02 62 45 42 98
Sainte-Marie Maison intercommunale des services de Beauséjour	Marietta LEROUX	Mardi : après-midi	225 rue du Marché de Beauséjour 97 438 SAINTE-MARIE  Tel : 02 62 52 35 23
Sainte-Suzanne Point justice de Sainte-Suzanne	Marietta LEROUX	Mardi : matin	1 rue Isnelle Amelin 97 441 SAINTE-SUZANNE  Tel : 02 62 52 35 23

## Annexe 4 : Fiche de saisine d'une personne qualifiée

**Je soussigné(e)** : Madame, Monsieur,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Demande la saisine de M

Personne qualifiée, pour faire valoir mes droits dans le différend qui m'oppose à :

L'établissement/service social ou médico-social :

Nom :

Adresse :

Résumé des motifs de la saisine :

(Ce résumé peut être accompagné d'un courrier plus détaillé et d'éventuels justificatifs).

Fait à .....

Le ...../...../20.....

Signature :

(Nom et qualité du signataire)

